



Règlement des Championnats de match décentralisés (CMD) et des Championnats suisses (CS) carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m

Edition 2016 - Page 1

Doc.-N° 2.40.01 f

Conformément à l'art. 36 de ses statuts, la Fédération sportive suisse de tir (FST) édicte le règlement des Championnats de match décentralisés (CMD) et des Championnats suisses (CS) carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m suivant.

Pour une raison pratique de lisibilité, seule la forme masculine est utilisée dans ce document. Il va toutefois sans dire que les femmes sont bien évidemment aussi concernées.

1. Dispositions générales

1.1 But

Les CMD donnent à tous les tireurs la possibilité de tirer des programmes de match et de se qualifier pour les CS des disciplines carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m.

1.2 Bases

- Règles de la Fédération sportive internationale de tir (ISSF)
- Règles du tir sportif (RTSp) de la Fédération sportive suisse de tir (FST)
- Dispositions d'exécution (DE) relatives au droit de participation des ressortissants étrangers aux compétitions de la FST
- DE pour le tir des Juniors
- DE concernant les allègements accordés aux tireurs handicapés ou en chaise roulante participant aux compétitions de la FST, conformément aux règles du Comité international Paralympique (IPC)
- Directives sur la lutte contre le dopage

2. Droit de participation

La licence est obligatoire pour les CMD et les CS carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m (voir RTSp).

3. Disciplines et catégories de participants

Les compétitions possibles, conformes aux règles ISSF, resp. FST, ainsi que les catégories de participants sont décrites dans l'annexe.

4. Organisation

4.1 Direction

Le Ressort CS de la Division Carabine 10/50m est responsable de l'évaluation des résultats, de l'établissement des classements au plan suisse, du décompte et de la transmission des informations aux médias.

10. Contrôle du dopage

Lors des CS carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m, des contrôles du dopage peuvent être ordonnés.

11. Dispositions d'exécution

La Division Carabine 10/50m édicte les DE CMD et les DE CS carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m.

12. Dispositions finales

Le présent règlement

- remplace toutes les dispositions antérieures, notamment celles du règlement des CMD/CS carabine/fusil 50/300m et pistolet 25/50m du 19 janvier 2013;
- a été approuvé par la Commission technique (CT) carabine 10/50m le 19 septembre 2015;
- a été approuvé par la Conférence des Présidents le 23 octobre 2015;
- entre en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Fédération sportive suisse de tir

Chef Sport populaire	Président de la CT carabine 10/50m
-------------------------	---------------------------------------

Heinz Küffer	Beat Hüppi
--------------	------------

Annexe

Aperçu des compétitions et catégories de participants

Aperçu des compétitions et catégories de participants

(Annexe au règlement des CMD et CS carabine 50m / fusil 300m et pistolet 25/50m)

Les compétitions comprennent en règle générale les disciplines et catégories de participants suivantes:

Compétitions		Catégories de participants				
		Hommes Elite	Femmes	Juniors m	Juniors F	Seniors (46 ans et plus)
Compétitions ISSF						
Carabine 50m	couché	X	X	X	X	X
	3 positions	X	X	X	X	X
Fusil 300m	couché	X	X	X	X	X
	3 positions	X	X	X	X	X
Fusil standard 300m	3 positions	X	X	X	X	X
	Vitesse CISM	X		X		X
Pistolet	Vitesse 25m	X	X	X	X	X
	Pistolet 25m	X	X	X	X	X
	Pistolet à percussion centrale 25m	X		X		X
	Vitesse CISM 25m	X		X		X
	Standard 25m	X	X	X	X	X
	Pistolet 50m	X	X	X	X	X
Compétitions FST						
Fusil standard 300m	2 positions	X	X	X	X	X
Mousqueton et Fusil long	2 positions	X	X	X	X	X
Mousqueton et Fusil long	couché	X	X	X	X	X
Fusil d'assaut 57	2 positions	X	X	X	X	X
Fusil d'assaut 57	couché	X	X	X	X	X
Fusil d'assaut 90	2 positions	X	X	X	X	X
Fusil d'assaut 90	couché	X	X	X	X	X
Pistolet	Sport B 50m	X	X	X	X	X